

**Décision n° 2023-41 du 27 novembre 2023 portant labellisation du
centre de recherche intégrée d'excellence en cancérologie pédiatrique intitulé « Paris Kids
Cancer »**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 1415-2 et suivants et D. 1415-1-8 ;
Vu la procédure générique d'identification par l'Institut national du cancer d'organisations œuvrant dans le domaine du cancer, approuvée par son conseil d'administration en date du 16 octobre 2009 ;
Vu la stratégie décennale de lutte contre le cancer publiée par décret N°2021-119 du 4 février 2021 portant définition de la stratégie décennale de lutte contre le cancer prévue à l'article L. 1415-2 1° A du code de la santé publique ;
Vu l'appel à candidatures intitulé «Labellisation de centres de recherche intégrée d'excellence en cancérologie pédiatrique» diffusé par l'Institut national du cancer en décembre 2022 ;
Vu le dossier de candidature déposé auprès de l'Institut national du cancer par l'Institut Curie, fondation privée reconnue d'utilité publique, dont le siège est situé à 26 rue d'Ulm 75248 Paris cedex 05, organisme de rattachement du centre de recherche intégrée d'excellence en cancérologie pédiatrique intitulé Paris Kids Cancer ;
Vu l'avis du comité international d'évaluation scientifique en date du 28/06/2023;

**LE PRESIDENT DE L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER
DECIDE**

Article 1 :

Compte tenu de sa capacité jugée suffisante à accomplir les missions définies dans l'appel à candidatures intitulé «Labellisation de centres de recherche intégrée d'excellence en cancérologie pédiatrique», le centre de recherche intégrée d'excellence en cancérologie pédiatrique intitulé Paris Kids Cancer, rattaché à l'Institut Curie est labellisé par l'Institut national du cancer.

Article 2 :

La labellisation est accordée à compter de la notification de la présente décision pour une durée expirant le 31 décembre 2028.

Article 3 :

La décision de labellisation est publiée au registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le **27 novembre 2023** en 2 exemplaires

Le Président
Norbert IFRAH
Signée